

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'HABITAT

NOMINATIONS

Par décret n° 99-1134 du 21 mai 1999.

Monsieur Imed Baccouche, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des études et contrôle à la direction régionale de l'équipement et de l'habitat de Gafsa.

Par décret n° 99-1135 du 21 mai 1999.

Monsieur Houcine Hamrouni, architecte principal, est chargé des fonctions de directeur régional de l'équipement et de l'habitat de Tataouine.

Par décret n° 99-1136 du 21 mai 1999.

Monsieur Lotfi Braham, ingénieur principal, est chargé des fonctions de directeur régional de l'équipement et de l'habitat de Zaghouan.

Par décret n° 99-1137 du 21 mai 1999.

Monsieur Hedi Guezzah, ingénieur principal, est chargé des fonctions de directeur régional de l'équipement et de l'habitat de Jendouba.

MINISTERE DU COMMERCE

NOMINATION

Par décret n° 99-1138 du 21 mai 1999.

Monsieur Zitouni Nouredine, inspecteur des affaires économiques, est chargé des fonctions de sous-directeur du commerce à la direction régionale du Kef au ministère du commerce.

MINISTERE DE LA CULTURE

NOMINATIONS

Par décret n° 99-1139 du 21 mai 1999.

Madame Saïda Mensi Lahrabi, analyste, est chargée des fonctions de chef de service de l'exploitation à la direction de l'organisation, des méthodes et de l'informatique à la direction générale des services communs au ministère de la culture.

Par décret n° 99-1140 du 21 mai 1999.

Mlle Leïla Dridi, bibliothécaire, est chargée des fonctions de chef de service de la publication à l'institut national du patrimoine au ministère de la culture.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 99-1141 du 24 mai 1999, portant attribution des grands prix du Président de la République pour la promotion des activités agricoles.

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 98-749 du 30 mars 1998, portant création des grands prix du Président de la République pour la promotion des activités agricoles,

Décète :

Article premier. - Les grands prix du Président de la République pour la promotion des activités agricoles sont attribués aux personnes suivantes :

1 - le grand prix du Président de la République pour la promotion des produits d'exportation.

- société Bennour et associés pour l'exportation des produits de pêche du gouvernorat de Mahdia.

2 - le grand prix du Président de la République pour l'économie d'eau.

- Omar Ben Mansour Bkakria (irrigation de surface) du gouvernorat de Gafsa.

3 - le grand prix du Président de la République pour les jeunes agriculteurs.

- Fethi Chabâane du gouvernorat de Sousse.

4 - le grand prix du Président de la République pour la promotion des structures d'intérêts collectifs.

- la coopérative des services agricoles "El Jazira" du gouvernorat de Médenine.

5 - le grand prix du Président de la République pour la promotion des grandes cultures.

- Rejeb Berhim Ben Rjeb du gouvernorat de Zaghouan.

6 - le grand prix du Président de la République pour la promotion de la production animale.

- société des fermes du Nord "El Amila" du gouvernorat de Bizerte.

7 - le grand prix du Président de la République pour la promotion de la production des légumes et des fruits.

- Mokhtar Ben Ali Hamza du gouvernorat de Mahdia.

8 - le grand prix du Président de la République pour la promotion de l'oléiculture.

- Béchir Ben Khalifa du gouvernorat de Béja.

9 - le grand prix du Président de la République pour la promotion des périmètres irrigués utilisant les eaux usées traitées.

- société Ajennat Ouzra du gouvernorat de Ben Arous.

10 - le grand prix du Président de la République pour la promotion de la pêche.

- Habib Ben Hachmi Jagjag du gouvernorat de Médenine.

Art. 2. - Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 24 mai 1999.

Zine El Abidine Ben Ali